



## Comment le gouvernement veut combler son retard sur les énergies renouvelables

L'exécutif travaille à sa loi, présentée mi-septembre. Il compte mettre en œuvre rapidement des projets, notamment de photovoltaïques et d'éoliennes en mer.

*Par Marc Vignaud*

*Modifié le 12/08/2022 à 16:24*

« **O**n a énormément de retard sur le développement des énergies renouvelables. On n'atteint pas nos objectifs, on est plutôt mauvais par rapport à nos partenaires européens qui parviennent à accélérer. » L'aveu d'échec, en forme de mea culpa, vient du gouvernement lui-même. L'exécutif veut convaincre les Français qu'il est désormais résolu à agir vite pour accélérer leur déploiement. Matignon, directement responsable de la planification écologique, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, sous la houlette de Christophe Béchu, ou encore Agnès Pannier-Runacher, à la Transition énergétique, tiennent à montrer qu'ils sont à pied d'œuvre pour préparer le projet de loi d'urgence pour accélérer la mise en service des énergies renouvelables, essentiellement des projets de photovoltaïques et d'éoliennes en mer, conformément à la promesse de campagne du chef de l'État, confirmée lors de son interview du 14 juillet, « dès cet été ».

En juillet, déjà, Agnès Pannier-Runacher avait pris une série de dispositions – de nature réglementaire, cette fois – pour empêcher l'enlisement de 10 à 11 gigawatts-heure de projets d'énergies renouvelables en raison de l'explosion du coût des matières premières.

Il s'agit donc d'une nouvelle étape. Le texte devrait être présenté en conseil des ministres « mi-septembre » pour une discussion parlementaire programmée en octobre. Ramassé, il devrait comprendre 20 articles. « Nous avons saisi le Conseil national de la transition énergétique ainsi que le Conseil d'État », explique-t-on dans l'entourage d'Élisabeth Borne.

### **Calendrier serré**

L'exécutif met en scène ses concertations, notamment avec les parlementaires, ne disposant plus de la majorité absolue à l'Assemblée nationale. Outre le Conseil national de la transition énergétique, il va saisir le Conseil national d'évaluation des normes – instance, composée en particulier d'élus locaux, chargée de donner un avis sur l'adaptation des textes présentés par l'exécutif aux contraintes des collectivités territoriales. Les avis de ces institutions sont attendus au cours de la première quinzaine de septembre, ce qui donne un calendrier très serré et suppose d'ajuster le texte en amont, au fur et à mesure des retours. Une saisine rectificative du Conseil d'État est envisagée en cas de modifications significatives du projet. Des discussions en amont ont déjà eu lieu avec les grandes associations d'élus, affirme-t-on au sein de l'exécutif.

Les panneaux solaires sont moins dérangés par le bruit que les riverains.

Si le gouvernement n'a pas souhaité détailler les dispositions de son projet de loi à ce stade, il cherche, entre autres choses, à améliorer l'acceptabilité par les populations concernées des projets locaux d'éoliennes en mer et de panneaux solaires, les deux piliers de la transition énergétique française (avec le nucléaire) énumérés par Emmanuel Macron dans son discours de Belfort, à la fin de son premier mandat.

Pour l'éolien offshore, l'idée consiste à « mieux organiser le débat public », à l'échelle des « façades maritimes » pour s'assurer de la coordination de tous les projets afin « de s'épargner un nouveau débat public projet par projet et au coup par coup ». La discussion doit inclure les associations de l'environnement, mais aussi les pêcheurs et les élus locaux concernés.

### **La France tombe dans le panneau (solaire)**

En ce qui concerne le photovoltaïque, le gouvernement prévoit de libérer du foncier, par exemple au bord des autoroutes et des routes nationales relevant du domaine de l'État, ou encore dans des zones commerciales, où il serait possible d'installer des panneaux solaires. Rien qu'au bord des routes, de l'ordre de 10 gigawatts pourrait être produit, espère le gouvernement. « Les panneaux solaires sont moins dérangés par le bruit que les riverains », ironise un conseiller au ministère de la Transition énergétique pour expliquer ce choix.

Des mesures « exceptionnelles et transitoires » seront par ailleurs prises pour accélérer les procédures, « éventuellement en paralysant certaines d'entre elles » et en réduisant les délais de recours contre les projets, explique Matignon, ce qui promet de faire des remous. « L'idée, c'est de faire au moins aussi bien que nos voisins européens, de regarder comment ils font » pour mettre en service leurs éoliennes et leur parc de photovoltaïques plus vite que dans l'Hexagone, explique-t-on dans l'entourage de la Première ministre. Objectif : diviser les délais par deux. Le gouvernement a bien pris soin de dissocier ce projet de loi des dispositions qui concernent le renouvellement du parc nucléaire afin d'éviter l'agrégation des oppositions à ces deux sources d'énergie décarbonées. À voir si cela sera suffisant pour être adopté au Parlement tout en accélérant vraiment les projets.